

Compte rendu de séance

Séance du 17 Février 2017

L' an 2017 et le 17 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de HEROUARD Jean-Paul Maire

Présents : M. HEROUARD Jean-Paul, Maire, Mmes : BACHER Francine, BARBET-LESEUR Patricia, DORCHY Chantal, HUAN-PINÇON Delphine, LE GALLOU Sylvie, POIRET Claudine, TROUILLET Christine, MM : GALLERNE Jean-Pierre, LE BESCOND Marcel, MARTHOURET Claude, MAURIN Jean-Paul, OSMONT Michel, ROLLAND Daniel

Excusé : M. BIOCHE Alain

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 09/02/2017

Date d'affichage : 10/02/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 21/02/2017

A été nommé(e) secrétaire : Mme HUAN-PINÇON Delphine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

1. Affectation du résultat - 2017 -007
2. Vote des subventions aux associations - 2017 -008
3. Nomination d'une suppléante à l'Interco Normandie Sud Eure - 2017 -009
4. Autorisation encaissement : chèque loyer terrain communal - 2017 -010
5. Travaux du SIEGE - éclairage publique - 2017 -011
6. Travaux du SIEGE - renforcement au Buisson - 2017 -012
7. Location salle des associations - 2017 -013
8. Tarifs salle des fêtes - 2017 -014
9. Dossier demande de subvention au Député de l'Eure - 2017 -015
10. Dossier demande de subvention de fonds de concours à l'INSE - 2017 -016
11. Demande de subvention via les amendes de police - 2017 -017
12. Travaux de voirie : choix du maître d'oeuvre - 2017 -018

Affectation du résultat

réf : 2017 -007

Après avoir examiné le CA statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :

A. Résultat de l'exercice	+ 100 301,05
B. Résultats antérieurs reportés	+ 534 989,34
C. Résultat à affecter = A + B	+ 635 290,39

Solde d'exécution de la section d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé (D001)	- 101 368,69
E. Solde des restes à réaliser	+ 163,08
F. Besoin de financement (1068) = D + E	+ 101 205,61

Affectation = C = G + H + 635 290,39

1/ G. Affectation en réserves R1068 en investissement + 101 205,61

2/ H. Report en fonctionnement R002 + 534 084,78

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des subventions aux associations

réf : 2017 -008

Le Conseil Municipal a décidé d'allouer une augmentation de 2% par rapport à la subvention de l'année précédente, sous réserve que les associations présentent leur bilan financier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Nomination d'une suppléante à l'Interco Normandie Sud Eure

réf : 2017 -009

Par délibération du 25 novembre 2016, M. HEROUARD avait été élu délégué communal auprès de l'Interco Normandie Sud Eure. Cependant il convient de nommer un(e) suppléant(e) pour représenter la commune en son absence dans l'ordre du tableau des dernières élections municipales.

Mme Chantal DORCHY a été élue à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Autorisation encaissement : chèque loyer terrain communal

réf : 2017 -010

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour autoriser le Maire à encaisser le chèque du loyer du terrain communal s'élevant à 12,27 €.

Calcul basé sur l'indice des fermages : ancien loyer $12,32 \times 109,59$ (nouvel indice)
110,05 (ancien indice)

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux du SIEGE - éclairage publique

réf : 2017 -011

Monsieur le Maire expose la nécessité de réaliser des travaux d'installation de deux candélabres au lieu-dit le Val Gilbert (1 000 euros) d'une part et au hameau de Tivoly (833 euros) d'autre part.

Ces montants seront inscrits au BP 2017.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux du SIEGE - renforcement au Buisson

réf : 2017 -012

Monsieur le Maire expose la nécessité de réaliser des travaux de renforcements préventifs (DP : Distribution Publique + ERP : éclairage public coordonné + FT : France Télécom), au Buisson en aéro-souterrain, pour un montant restant à la charge de la commune de 25 075 euros.

Cette somme sera inscrite au BP 2017.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Location salle des associations

réf : 2017 -013

Le Maire expose que la société BIOCER demande la mise à disposition d'une salle pour des réunions d'une vingtaine de personnes.

Il est demandé au Conseil Municipal son accord pour louer la salle des associations au tarif de 120 euros.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs salle des fêtes

réf : 2017 -014

Le Maire propose qu'à compter du 1er mars 2017, les tarifs de la location de la salle des fêtes soient les suivants :

	Ancien tarif	Projet
une journée en semaine (sauf férié)	160	163
un week-end ou « jour férié »	210	214
Habitants de la commune		
- sans cuisine	210	sans objet
- avec cuisine	270	275
Habitants hors commune	410	418
Tarifs consommables		
- Electricité	0,20 euros/KW	0,35 euros/KW
- Téléphone	0,20 euros/l'unité	0,20 euros/l'unité
- Gaz	2,00 euros/KG	2,50 euros/KG
Associations communales		Gratuité 2 fois/an

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Dossier demande de subvention au Député de l'Eure

réf : 2017 -015

Le Maire propose de faire la réalisation d'assainissement en traverse aux hameaux des Routils et de La Grande Héruppe sur les VC2 et VC4, pour un montant de 87 641,10 euros H.T.

A savoir, aucune autre demande de subvention n'est demandée pour ce projet.

Le conseil municipal accepte l'exécution du projet sur le budget 2017 et autorise le Maire à demander une subvention d'état auprès de M. le Député de l'Eure.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Dossier demande de subvention de fonds de concours à l'INSE

réf : 2017 -016

Le maire propose cette année de réaliser des enduits bi-couches des impasses suivantes : Mésanges, Fauvettes, Rossignols et Joly ; ainsi que faire des allées d'enrobé chaud sur les impasses des Roussières et des Acacias pour un montant de 30 393,20 euros H.T.

Pour ce faire, le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour demander une subvention par fonds de concours à l'INSE, sachant qu'aucune autre subvention n'est demandée pour ce projet.

Après débat, le conseil municipal donne son accord pour réaliser ces travaux sur l'année 2017, et autorise le maire à demander le fonds de concours à l'Interco Normandie Sud Eure.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention via les amendes de police

réf : 2017 -017

Le maire propose trois projets qui peuvent être financés par le Département par les amendes de police :

1 - de réaliser un rétrécissement de chaussée, avec la signalisation adéquate sur la RD561, au niveau de la propriété de Mme MARGUERITE, pour éviter que les poids lourds arrachent sa gouttière, et par voie de conséquence de réduire la vitesse : 6 296,00euros H.T.

2 - d'installer un ralentisseur au niveau de la mare des Routils : 7 162,00 euros H.T.

3 - de réaliser cette année, les deux quais bus pour accès aux personnes à mobilité réduite au lieu-dit Tivoly sur la RD 6154. Le maître d'œuvre pour ces travaux sera l'agence routière de Conches : 27 260,00 euros H.T.

Pour ce faire, le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour demander une subvention départementale par l'intermédiaire des amendes de police.

Après débat, le conseil municipal accepte à l'unanimité la réalisation de ces trois projets sur le BP 2017, et autorise le Maire a demande une subvention auprès du Département via les amendes de police et à signer toutes les pièces se rapportant à ces travaux.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux de voirie : choix du maître d'oeuvre

réf : 2017 -018

Afin de réaliser le marché public pour les travaux de voirie (rétrécissement de chaussée sur RD 561, installation de bordures sur les VC2 et VC4, les enduits sur les impasses, et l'installation du ralentisseur à la mare des Routils), il convient d'avoir un maître d'œuvre.

Monsieur le Maire propose de faire appel à M. Michel PINGUET pour un montant d'honoraires de 1 800 euros H.T.

Après en avoir délibéré le conseil municipal retient la proposition de M. Michel PINGUET.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 20/02/2017

Le Maire

Jean-Paul HEROUARD

